

DTTJ AD 2.22 PROCEDURES DE VOL/ FLIGHT PROCEDURES

AD 2.22.1 Région de contrôle terminale

1.1 Organisme chargé du contrôle de la circulation aérienne

L'APP DJERBA/Zarzis assure le service de contrôle de la circulation aérienne à l'intérieur de la :

- a) CTR Djerba
- b) TMA Djerba

1.2 Calage altimétrique

- 1013.2 hPa

Le niveau de transition de DJERBA/Zarzis est calculé par APP Djerba.

Altitude de transition : 6000 ft

1.3 Procédures

a) Cheminements IFR à l'intérieur de la TMA

Les cheminements IFR d'arrivée et de départ figurent sur la carte AD2 DTTJ-22.

L'approche DJERBA peut indiquer d'autres cheminements à suivre.

b) Transfert de communication :

En principe, les changements de fréquence ne doivent avoir lieu que sur instruction de l'organisme chargé du contrôle de la circulation aérienne. A tout changement de fréquence, l'aéronef doit appeler sans délai sur la nouvelle fréquence.

1.4 Procédures de panne de télécommunications :

En cas d'interruption des communications, le pilote observera les procédures de panne de télécommunications énoncées à l'Annexe 2 de l'OACI.

AD 2.22.2 Procédures radar

Voir ENR 1.6

AD 2.22.1 Terminal control area

1.1 Unit in charge of air traffic control

DJERBA/Zarzis APP provides air traffic control within :

- a) Djerba CTR
- b) Djerba TMA

1.2 Altimeter setting

- 1013.2 hPa

The transition level for DJERBA/Zarzis is provided by Djerba APP.

Transition altitude : 6000 ft

1.3 Procedures

a) IFR routes within TMA

Arrival and departure IFR routes are depicted on chart AD2 DTTJ-22.

DJERBA approach may assign other routes.

b) Communication transfer :

Normally, frequency changes must be effected only on the instruction of the unit in charge of air traffic control. At every frequency change aircraft must call without delay on the new frequency.

1.4 Communication failure procedures :

In the event of communication failure, the pilot shall act in accordance with the communication failure procedures in ICAO Annex 2.

AD 2.22.2 Radar procedures

See ENR 1.6

AD 2.22.3 Procédures pour les vols VFR

3.1 Procédures d'arrivée en vol VFR pour les aéronefs munis de radio

a) Entrée dans CTR

L'autorisation d'entrée dans la CTR sera demandée sur la fréquence Djerba Airport 118.15 MHz.

b) Minima météorologiques :

Visibilité : 5000m – Plafond : 450m

c) Panne de communication :

Si une panne de communication se produit, l'aéronef se dirigera vers la TWR en suivant les cheminements figurant sur la carte VAC AD2 DTTJ-44 et en maintenant une hauteur maximale de 150m/ GND, il effectuera ensuite des circuits au-dessus de la TWR; l'autorisation d'atterrissage lui sera donnée par feu vert.

3.2 Procédures de départ en vol VFR pour les aéronefs munis de radio

a) Minima météorologiques :

Visibilité : 5000m – Plafond : 450m

b) Panne de communication :

- Si une panne de communication se produit avant le décollage : ne pas décoller
- Si une panne de communication se produit après le décollage, le pilote poursuivra son vol suivant l'autorisation obtenue.

3.3 Les aéronefs non munis d'un VOR et/ ou commandés par des pilotes ne possédant pas la licence de pilote professionnel et/ ou le certificat d'aptitude pour l'utilisation de la langue Anglaise ne peuvent entrer dans la CTR et en sortir que par les points Delta Sierra 1 (DS1) et Delta Sierra 2 (DS2).

AD 2.22.3 VFR flight procedures

3.1 Inbound VFR procedures for radio equipped aircraft

a) Entry into CTR

Clearance to enter CTR shall be requested on Djerba Airport frequency 118.15 MHz.

b) Meteorological minima :

Visibility : 5000m – Ceiling : 450m

c) Communication failure :

In case of a communication failure, the aircraft shall proceed towards the TWR following the defined routes depicted on VAC AD2 DTTJ-44 and maintaining a maximum height of 150m/ GND, then execute circuits over the TWR; landing clearance will be given by green light signal.

3.2 Outbound VFR procedures for radio equipped aircraft

a) Meteorological minima :

Visibility : 5000m - Ceiling : 450m

b) Communication failure :

- In case of communication failure before take-off : don't take off
- In case of communication failure after take-off, the pilot shall continue his flight in compliance with the clearance obtained.

3.3 Aircraft not equipped with VOR and/ or under the responsibility of pilots not holding the commercial pilot license and/ or the certificate of fitness for the use of English can enter and exit CTR only by points Delta Sierra 1 (DS1) and Delta Sierra 2 (DS2).